



Communauté de Communes

N°DEL2025-10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, treize mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Alain MAILLET, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (25)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT, Mme Jocelyne BRASSEUR donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOUY, M. Bernard FAVROLE donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Michaël LEMMENS donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Yves LOUBES donne procuration à M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Michelle BEAUDEQUIN, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

DEL2025-10 Aides directes - Création reprise d'entreprise - Entreprise RD BOIS

Rapporteur : Monsieur Eric BEGUIN

La société RD BOIS créée en mai 2024, dont le siège social est situé 46 rue Faroux Heinold - 60350 ATTICHY, est spécialisée dans le sciage et rabotage du bois.

Afin de réaliser des projets en lien avec son activité, il est nécessaire que l'entreprise se dote de nouveaux matériels pour la bonne réalisation de ses prestations, à savoir une mini-pelle et du matériel spécifique en lien avec l'activité directe de l'entreprise (machine à buchette entre autres).

La société RD BOIS sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :

- AIDE A LA CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE: sur le financement d'équipements de production directement liés à son activité à hauteur de 58 547,96 € HT.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRÉ, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).

L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvée par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

La société RD BOIS, dont le siège social est situé à Atichy sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment :

- l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 58 547,96 € HT soit 70 257,55 € TTC.

Le dossier présenté comprend le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT correspondant aux devis fournis	Origine des financements	Montant des financements
Aide à la création reprise d'entreprise	58 547,96 €	CCLO	5 000,00 €
		Auto-financement	53 547,96 €
TOTAL	58 547,96 €		58 547,96 €

La CCLO participerait à :

- **l'acquisition d'équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la création de l'activité** sur le territoire des Lisières de l'Oise pour un montant de 58 547,96 € HT soit 70 257,55 € TTC **soit l'octroi d'une subvention de 5 000,00 €.**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

Vu l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région,

Vu la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

Vu la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

Vu la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

Considérant la demande de la société RD BOIS, dont le siège social est situé à Attichy, qui sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise », dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l'Oise qui comprend notamment l'achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 58 547,96 € HT soit 70 257,55 € TTC.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 5 000,00 € à la société RD BOIS, sous réserve de l'envoi des devis, de l'envoi des factures réellement acquittées pour l'acquisition du matériel de production,

- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	25
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	6 mars 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

